

DÉLIBÉRATIONS

N° 2018/062/3.2

Feuillet n° 066

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-huit, le 16 avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 9 avril 2018

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	47
Votants :	52
Pour :	52
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis

VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Bruno CHARENTON représente Lionel ARMAGHANIAN, Lucien QUENOUILLE représente Philippe VIEILLEFOSSE.

EXCUSÉS

Titulaires : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Alexandra DUMAS, Camille GÉRAUD donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Serge PEDENON, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Arlette VERDIER donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE.

OBJET : Instauration de la PFAC

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DE2018009 du 29 janvier 2018

VU la compétence Assainissement exercée par la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

VU les réunions de la commission assainissement ;

Monsieur le Président propose de fixer les règles suivantes :

- **Lors de la création ou l'extension d'un réseau de collecte**, une Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est instaurée d'un montant de 1 000€ et non soumise à TVA. Cette PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble au réseau de collecte. Il ne sera pas demandé de participation aux frais de branchement. S'il est nécessaire d'installer un poste de relevage individuel,

l'équipement sera pris en charge par la communauté de communes qui le rétrocèdera au propriétaire au bout d'un an.

- **Dans le cas du raccordement d'un immeuble à un réseau de collecte existant**, les frais de branchement sont à la charge du propriétaire. Les travaux seront réalisés par la Communauté de Communes et facturés au propriétaire. Il n'est pas instauré de PFAC dans ce cas-là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la mise en place de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- **FIXE** le montant de la PFAC à 1 000€ ;
- **APPROUVE** les règles énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/04/2018

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20180416-DE2018063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2018

